



**TCA**  
QUÉBEC

**Joignez-vous à la famille des TCA**

**Soyez devant...**



Aujourd'hui plus que jamais, les travailleuses et travailleurs ont besoin d'un syndicat dynamique et démocratique, avec une réputation forte aux tables de négociation.

Les TCA au Québec représentent des travailleuses et travailleurs comme vous dans toutes les régions du Québec et ce, dans différents secteurs que ce soit dans l'automobile, l'aérospatiale, la fabrication de pièces, l'aluminium, le transport, l'hôtellerie, les lignes aériennes, les chemins de fer pour n'en nommer que quelques uns.

C'est ça les TCA au Québec.

Nous sommes des leaders aux tables de négociations en négociant des augmentations de salaires, des avantages sociaux (plan dentaire, pensions, soins de la vue, etc.) et des conditions de travail tout comme en santé et sécurité.

Les travailleuses et travailleurs au Québec ont besoin d'un syndicat qui a une voix forte et de l'expérience pour les aider à se donner une meilleure qualité de vie au travail, à la maison et dans leur communauté.

Les TCA au Québec, c'est une opportunité unique de s'offrir un avenir meilleur pour vous, votre famille et votre communauté.

Merci de votre intérêt pour les TCA au Québec.



**Luc Desnoyers**  
*Directeur québécois,  
TCA-Canada*

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Luc Desnoyers', written in a cursive style.

**Luc Desnoyers**  
Directeur québécois, TCA-Canada



Pourquoi

## Avantages de la syndicalisation

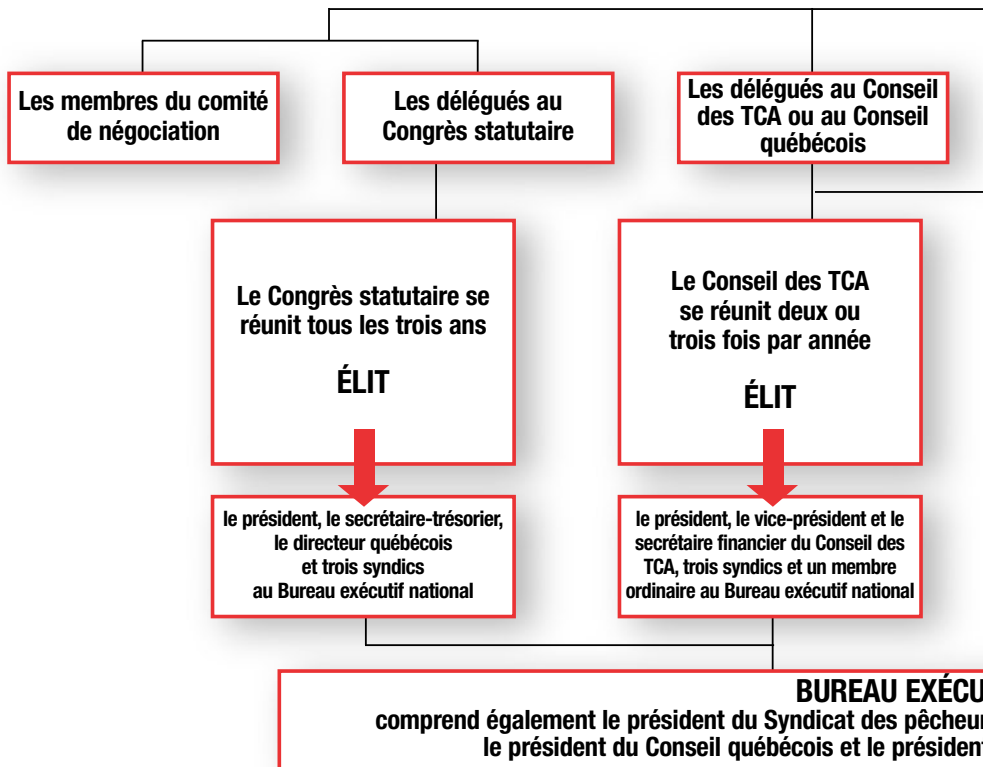
Salaire horaire moyen	Syndiqués	Non-syndiqués	AVANTAGE SYNDICAL
Tous les salariés	19,46 \$	15,31 \$	4,15 \$ l'heure
Salariés à temps plein	19,86 \$	16,58 \$	3,28 \$ l'heure
Salariés à temps partiel	16,81 \$	10,20 \$	6,61 \$ l'heure

## aurais-je besoin d'un syndicat?

Avantages sociaux	Syndiqués	Non-syndiqués	LES SYNDIQUÉS GAGNANTS SUR TOUS LES PLANS
Régimes de retraite/REER collectifs	83 %	33 %	Syndiqués ✓
Congés de maladie	77 %	45 %	Syndiqués ✓
Régimes complémentaires d'assurance-maladie	84 %	45 %	Syndiqués ✓
Congés-éducation payés	84 %	65 %	Syndiqués ✓
4 semaines de vacances payées ou plus	60 %	30 %	Syndiqués ✓
Assurances dentaires	77 %	45 %	Syndiqués ✓

# Structure démocratique des TCA

**VOUS, À TITRE DE MEMBRE DE V**



## **NOTRE SECTION LOCALE, ÉLISEZ :**

**L'exécutif de la section locale**

**Les comités de lieu de travail de la section locale**

**Les délégués au conseil industriel**

**Le Conseil québécois se réunit deux ou trois fois par année**

**ÉLIT**

**le président, le vice-président et le secrétaire-trésorier du Conseil québécois, trois syndics et un membre ordinaire**

**Le conseil industriel se réunit à intervalles réguliers**

**ÉLIT**

**son président, son secrétaire financier et trois syndics**

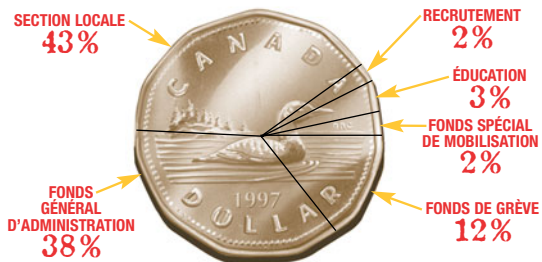
**COMITÉ NATIONAL**

**des travailleurs de l'alimentation et des travailleurs assimilés (SPATA),  
et de l'Exécutif consultatif national des retraités**

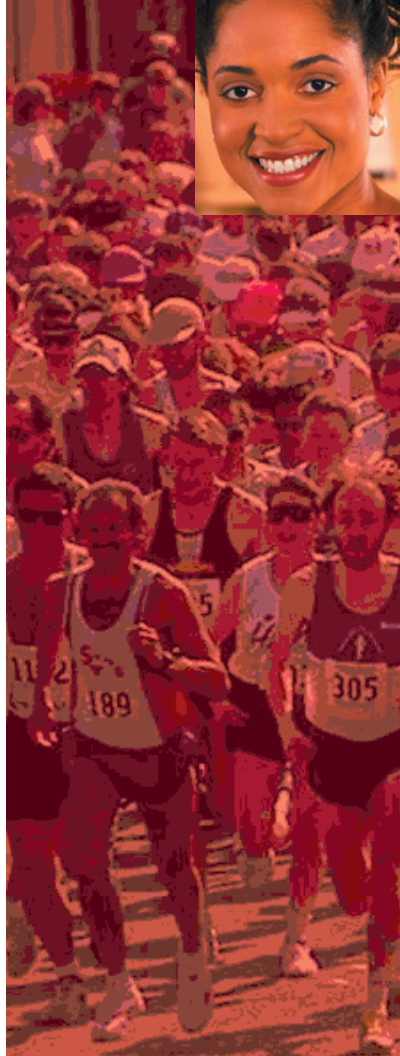
Être membre des TCA,  
ce n'est pas  
**CÔUTEUX**  
c'est  
**PAYANT**

Les membres des TCA cotisent à raison de 2 heures 20 minutes de salaire régulier par mois. Les travailleuses et travailleurs à temps partiel qui font moins de 40 heures au cours d'un mois versent la moitié de la cotisation régulière. Considérez vos cotisations comme une police d'assurance pour votre avenir.

**Chaque dollar de cotisation  
est distribué comme suit :**



**Les cotisations sont déductibles d'impôt.**





**Avec les TCA,  
on n'est jamais seul.**

# Gains de négociation TCA

Vacances payées	<b>1940</b>
Sécurité syndicale	<b>1945</b>
Congés fériés payés	<b>1948</b>
Indexation en fonction du coût de la vie (en vigueur en 1950)	<b>1948</b>
Prime d'enrichissement (3% fin des années 60)	<b>1950</b>
Pensions (après 30 ans en 1976)	<b>1950</b>
Assurances frais médicaux, hospitaliers, chirurgicaux	<b>1954</b>
Prestations supplémentaires de chômage (PSC)	<b>1955</b>
Soins de la vue, dentaires	<b>1973</b>
Comités de santé-sécurité	<b>1973</b>
Appareils auditifs	<b>1976</b>
Congés personnels payés (élargis-79; perdus-82)	<b>1966</b>
Congés-éducation payés (CEP)	<b>1977</b>
Protection contre les terminaux à écran de visualisation (améliorée en 1982)	<b>1981</b>
Congé de maternité payé	<b>1982</b>
Services de garde (élargis en 1987)	<b>1983</b>
Programme de services juridiques	<b>1984</b>
Maintien du revenu (au-delà des PSC)	<b>1984</b>
Délégués sociaux	<b>1984</b>

Accès à l'égalité	<b>1984</b>
Coordonnateurs en santé-sécurité à l'échelle de l'entreprise	<b>1986</b>
Travail de fin de semaine	<b>1986</b>
Indexation des pensions (futurs retraités)	<b>1987</b>
Fonds de justice sociale	<b>1990</b>
Fins de semaine de quatre jours	<b>1990</b>
Programme de sécurité des travailleurs	<b>1990</b>
Retraite progressive	<b>1992</b>
Avantages aux conjoints de même sexe	<b>1992</b>
Représentants, équité en emploi, intervenantes auprès des femmes	<b>1993</b>
Semaine Congés Obligatoires Payés	<b>1993</b>
Harcèlement : droit de refus, formation	<b>1993</b>
Protection contre la sous-traitance : appartenance du travail	<b>1996</b>
Protection contre les changements aux lois du travail	<b>1996</b>
Fonds de formation syndicale	<b>1996</b>
Indexation des pensions – tous les retraités	<b>1999</b>
Subvention pour frais de garde	<b>1999</b>
Bourses pour frais de scolarité des personnes à charge	<b>1999</b>
Augmentation des congés payés	<b>2002</b>
Incitatif à la retraite	<b>2002</b>



**Nous serons là pour vous.**

# Éducation

L'éducation a toujours été un important élément constitutif de notre syndicat et nous élaborons constamment de nouveaux programmes pour répondre aux besoins de nos membres.



Ces programmes fournissent à nos dirigeantes et dirigeants et à nos membres les outils dont ils ont besoin pour réaliser des gains de négociation collective et les conserver. Ils procurent également à nos membres les connaissances et l'assurance nécessaires pour participer activement à la «vie» syndicale.

Tous nos programmes et cours véhiculent un message fondamental : notre syndicat peut et doit être un véhicule de changement social et d'amélioration de la qualité de vie de l'ensemble des travailleurs et travailleuses.

## Programmes d'éducation TCA

- Règlement des griefs
- Négociation collective
- Sensibilisation à l'environnement
- Programme familial estival d'éducation
- Congés-éducation payés de quatre semaines
- Santé-sécurité
- Droits de la personne
- Mondialisation et solidarité
- Communication en public
- Planification de la retraite
- Prévention de l'alcoolisme et des toxicomanies
- Études de temps
- Femmes militantes
- Réorganisation du travail
- Travailleuses et travailleurs de couleur
- Indemnisation des accidentés du travail
- Violence en milieu de travail
- Formation adaptée à vos besoins

# Ressources TCA





**Joignez-vous à la**



Des membres des TCA  
et leurs familles  
lors d'un cours d'éducation  
syndicale donné au  
Centre familial d'éducation  
des TCA à Port Elgin, Ontario

**famille des TCA !**

**TCA**  
QUÉBEC

**Branchez-vous à**

**[www.tca.qc.ca](http://www.tca.qc.ca)**

**pour en savoir  
davantage sur  
les TCA!**

# Un syndicat démocratique où les membres **DÉCIDENT!**



Par votre adhésion aux TCA, vous joindrez les rangs d'un syndicat canadien puissant et démocratique qui vous aidera à améliorer vos conditions de travail et votre qualité de vie. De plus, vous joindrez un syndicat dans lequel toutes les décisions qui vous touchent sont prises de manière démocratique par vous-même et par vos collègues de travail. Tous les membres ont le droit de voter et de se présenter à une fonction syndicale électorale.

C'est vous qui élirez les membres de votre comité de négociation, vos dirigeantes et dirigeants, vos délégués aux différents congrès. C'est vous qui déciderez de vos demandes de négociation. Une grève ne pourra être autorisée que si au moins 66 2/3% des membres se prononcent par vote à cet effet. La convention collective ne pourra être acceptée que si la majorité des membres de votre unité la ratifient. Enfin, vous serez appelés à approuver par un vote démocratique les mesures et dépenses de votre section locale lors de l'assemblée mensuelle des membres.

Le contrôle du syndicat repose toujours entre les mains de ses membres. Chez les TCA, le contrôle démocratique par les membres est un principe auquel nous avons toujours accordé une très haute importance et c'est ce qui fait de nous un meilleur syndicat.

## Se syndiquer : un droit prévu par la loi

La loi interdit aux employeurs de s'ingérer dans une campagne de recrutement syndical.

La loi interdit aux employeurs d'intimider ou de harceler les travailleuses et travailleurs dans le but de les décourager de se syndiquer.

L'employeur qui rétrograde un salarié ou qui exerce de la discrimination à son endroit parce qu'il a joint les rangs d'un syndicat se met en position d'illégalité. De plus, il est également illégal pour l'employeur de tenter de vous faire abandonner l'idée de vous syndiquer en vous faisant peur par la menace. Notre syndicat entreprendra toute action judiciaire nécessaire afin de faire respecter vos droits.

## Six étapes pour devenir membre des TCA

- 1** Téléphonnez à une représentante ou un représentant des TCA au service de recrutement, qui répondra à vos questions sur le fonctionnement de notre syndicat et vous renseignera sur ce que notre syndicat peut faire pour vous. *Joindre un syndicat est un droit prévu par la loi.*
- 2** Dans chaque province et au fédéral, il existe des lois qui régissent votre droit de joindre un syndicat. *Pour joindre nos rangs, vous devez en premier lieu signer une carte officielle d'adhésion aux TCA.*

**La carte de membre que vous signez est un document confidentiel. Seule la Commission des relations de travail la verra. Votre employeur n'aura jamais accès aux cartes ni à une liste de signataires. La confidentialité est assurée par l'article 36 du Code du travail.**

- 3** *Il faut qu'une majorité des salariés de votre lieu de travail signent une carte officielle d'adhésion aux TCA. Au Québec, vous devez obtenir l'adhésion d'une majorité des salariés (50% + 1).*
- 4** Dès que votre représentante ou représentant national TCA au recrutement aura reçu suffisamment de cartes signées, une requête sera déposée devant la Commission des relations de travail afin de vous représenter.
- 5** La Commission des relations de travail passera la requête en revue et elle décidera soit d'ordonner un vote si entre 35% et 50% des salariés ont adhéré, soit d'accréditer automatiquement le syndicat si plus de 50% des salariés ont adhéré.
- 6** *Dès l'émission de votre certificat d'accréditation, vous serez appelés à élire votre comité de négociation TCA; ceci fait, le syndicat enverra à l'employeur un avis de négociation de la première convention collective.*



## DRUMMONDVILLE

1125 boul. St-Joseph  
Bureau 120, Place Royale  
Drummondville, QC J2C 2C8

Téléphone : (819) 478-0111 / 1 877 478-0111  
Télécopieur : (819) 478-7772  
[tca6@tca.qc.ca](mailto:tca6@tca.qc.ca)

## MONTRÉAL

565 boul. Crémazie Est  
Bureau 10,100  
Montréal, QC H2M 2W1

Téléphone : (514) 389-9223 / 1 800 361-0483  
Télécopieur : (514) 389-4450  
[tca1@tca.qc.ca](mailto:tca1@tca.qc.ca)

## QUÉBEC

5000, boul. Des Gradins  
Bureau 110  
Québec, QC G2J 1N3

Téléphone : (418) 622-5261 / 1 800 561-5261  
Télécopieur : (418) 622-1183  
[tca6@tca.qc.ca](mailto:tca6@tca.qc.ca)

Pour joindre les rangs des TCA,  
vous n'avez qu'à composer notre numéro sans frais  
**1-800-361-0483**  
et demander notre service de recrutement.